

Port-en-Bessin-Huppain

# La commune veut un moratoire sur la fermeture du collège

LA RENAISSANCE - LE BESSIN | vendredi 5 janvier 2018

543 mots

*Le maire, Pierre-Albert Cavey, entouré de Denis Lefèvre et Magali Planquette, président et secrétaire de l'APEI, et Dominique Loir, président du comité de soutien « Oui au maintien du collège de Port-en-Bessin ».*

Mercredi 3 janvier, le maire, Pierre-Albert Cavey, a reçu les parents d'élèves et le comité de soutien du collège pour faire le point à quelques jours de la rentrée scolaire du 2<sup>e</sup> trimestre. « **Trois mois après l'annonce, nous avons une meilleure vision de la situation. La motivation financière avancée par le président du Département pour la fermeture du collège ne résiste pas à l'examen et nous demandons un moratoire de 3 à 5 ans** », expose le maire.

L'argument économique démenti par les chiffres

Le président du Département justifie sa décision de fermeture par un argument comptable de réduction des coûts. Pour le maire, l'étude des chiffres montre au contraire leur aggravation pour la collectivité : « **Le collège Hemingway coûte 100 000 € par an au Département. Le seul coût des transports scolaires compensant sa fermeture dépasserait 130 000 €** ». Le transfert de cette charge à la Région, qui a la compétence transports, ne change rien pour le contribuable qui est le même. « **L'économie serait minime pour le Département et le contribuable normand que nous sommes ne s'y retrouve pas** », souligne le maire. D'autres coûts seraient induits, par exemple pour l'Intercom qui devrait livrer à l'école Paul Emile Victor les repas actuellement préparés dans la cuisine du collège.

Extension de l'opposition à la fermeture

Les 9 communes dont les enfants vont au collège Hemingway ont marqué leur opposition à sa fermeture par une lettre ouverte. L'opposition s'étend au-delà des communes directement concernées. Plus de 25 conseils municipaux ont voté une motion de soutien au collège Hemingway. Dans son dernier conseil communautaire, Bayeux Intercom s'est opposé à la fermeture par 45 voix et 11 abstentions. L'avis négatif du Comité Départemental de l'Education Nationale en novembre et les 3 000 signatures de la pétition du comité de soutien marquent l'extension de l'opposition.

Demande d'un moratoire

« **Port-en-Bessin est en pleine expansion avec la réparation navale, la pêche qui marche bien, et de nombreux projets de logements. La fermeture du collège casserait cette dynamique** », estime le maire. Dans ce contexte, la ville demande un moratoire de 3 à 5 ans. « **Il permettra la remontée des effectifs** », conséquence logique de ce développement, « **ainsi que l'étude de pistes pour un partage des locaux** », par exemple avec la Région qui veut promouvoir la formation de professionnels pour la réparation navale. L'annonce de la fermeture du collège a précédé l'examen de ses conséquences, cela revient à « **prescrire un traitement avant d'avoir établi le diagnostic** », sûr moyen de tuer le malade, « **il faut donner sa chance au collège et voir le résultat** ».